



République du Niger
Comité National du Code Rural
Secrétariat Permanent du Code Rural
Cellule formation et communication



Outil méthodologique

Canevas de rapport d'activités pour les Cofodép en zone pastorale

Références : OM10 / Cofodép

Validé le 28/11/2012

Sommaire

1. *Identification de la Cofocom*
2. *Activités de la Cofocom*
3. *Fonctionnement de la Cofocom*
4. *Expériences, leçons ou bonnes pratiques à partager*

REPUBLIQUE DU NIGER

Région de

Département de

**Rapport d'activités de la Cofodép de.....
située en zone pastorale**

Période du :..... Au :.....

1. Identification de la Cofodép

Président de la Cofodép :

Tél du président : E-mail du président :

Secrétaire permanent de la Cofodép :

Tél du secrétaire : E-mail du secrétaire :

Nombre de communes dans le département :

Population du département :

2. Activités de la Cofodép

2.1. Sécurisation des droits individuels

Attestations de droit d'usage prioritaire

Attestation de droit d'usage prioritaire (DUP)	Nb de demandes reçues	Nb de demandes acceptés	Nb de demandes en instruction	Nb de demandes rejetées	Nb total de DUP reconnus

NB : La reconnaissance du droit d'usage prioritaire se fait par un arrêté de la Cofodép. La Cofocom peut recevoir la demande, auquel cas elle la transmet à la Cofodép, ou être sollicitée par la Cofodép pour l'enquête.

Concessions rurales

Nb de demandes reçues	Nb de concessions octroyées	Nb de demandes en instruction	Nb de demandes rejetées	Motifs de rejet

NB : L'octroi d'une concession rurale est fait par la Cofodép. Celle-ci étudie la demande avec la Cofocom.

Déclaration ou autorisation de fonçage d'un point d'eau

Autorisations de fonçage des points d'eau	Nb de demandes étudiées	Nb de demandes acceptés	Nb de demandes en instruction	Nb de demandes rejetées	Nb total de d'autorisations octroyées

La déclaration ou l'autorisation de fonçage d'un point d'eau se fait par un arrêté du préfet (déclaration) ou du gouverneur (autorisation). La Cofocom est associée par la Cofodép pour l'enquête. Si elle reçoit une demande, elle indique au demandeur la procédure à suivre.

2.2. Sécurisation et gestion des ressources partagées

Il s'agit de lister l'ensemble des ressources partagées de la commune et de préciser pour chacune d'elle ses caractéristiques, son niveau de sécurisation et son mode de gestion en remplissant le tableau ci-dessous.

Il existe différents types de ressources partagées :

- Les ressources en eau :
 - Puits modernes,
 - Puits traditionnels,
 - Mares permanentes,
 - Mares temporaires,
 - Station de pompage,
 - Forage,
 - Sources thermales ou minérales.
- Les ressources forestières :
 - Forêts classées,
 - Forêts protégées,
- Les ressources pastorales :
 - Terres salées
 - Zone pastorale en dehors des agglomérations en dehors des sites de cultures de subsistances, des jardins et des terres oasiennes.

La sécurisation des ressources partagées se fait en plusieurs étapes : identification, délimitation, géo-référencement, balisage, inscription au Dossier rural. Pour chacune des étapes préciser si oui ou non elle a été faite ou si elle est en cours.

La gestion d'une ressource partagée se fait par l'élaboration d'une convention locale sur cette ressource et par le contrôle de mise en valeur.

2.3. Expertise dans le cadre de la gestion des conflits

Les Commissions foncières ne sont habilitées ni concilier, ni à juger les conflits, par contre elles peuvent être sollicitées par les autorités en charge de régler les conflits pour apporter une expertise technique. Elles sont aussi parfois informées des conflits.

Conflits déclarés	Autorité réglant le conflit				Stade de règlement du conflit		
	Chef de village/ tribu	Chef de canton/ groupement	Sultan	Juge	Conflits réglés	Conflits en cours de règlement	Expertise de la Cofo demandée
Agriculteur/agriculteur							
Héritage							
Achat							
Don							
Prêt							
Gage							
Location							
Métayage							
Limites de champ							
Autre							
Agriculteur/éleveur							
Dégâts champêtres							
Animaux en divagation							
Accès aux points d'eau							
Autre							

Conflits déclarés	Autorité réglant le conflit				Stade de règlement du conflit		
	Chef de village/ tribu	Chef de canton/ groupement	Sultan	Juge	Conflits réglés	Conflits en cours de règlement	Expertise de la Cofo demandée
Eleveurs/éleveurs							
Accès aux points d'eau							
Fonçage des points d'eau							
Droit d'usage prioritaire							
Autres							
Autres types de conflit							
Préciser							
Préciser							
Nombre total de conflits fonciers							

Quel type d'expertise apporte en général la Commission foncière dans le cadre de la gestion des conflits ? Cocher une ou plusieurs cases.

- Rédaction des PV de conciliation ou de non-conciliation
- Mission d'expertise sur le terrain

Autre, préciser.....

Nom de la commune (compléter avec le nom de toutes les communes du département)	Cofocom en place (cocher si oui et préciser l'année de mise en place)	Cofocom ayant reçu la formation de base (cocher si oui et préciser l'année et sur combien de jours)	Cofocom ayant reçu d'autres formations dans l'année (préciser le sujet, la durée et la structure dispensant la formation)	Nb de missions de suivi effectuées auprès de la Cofocom par la Cofodép	Observations

2.5. Sensibilisation sur le dispositif du Code rural

Thématique de la sensibilisation	Nb de missions de sensibilisation effectuées	Nb de messages radios ou télévisés diffusés	Nb de débats organisés	Public cible	Partenaires	Budget

3. Fonctionnement de la Cofodép

3.1. Tenue des sessions de la Cofodép

Date	Ordre du jour	Nb de participants	Conclusions/Résultats/Observations

3.2. Bilan des activités (sur la période)

Objectifs	Activités prévues	Activités réalisées	Budget prévisionnel	Budget réalisé	Partenaires	Observations

Un plan d'action est-il élaboré pour la période suivante ?

3.3. Formations reçues et voyages d'études

Thématiques de la formation	Nb de participants	Durée	Budget	Partenaires

Thématiques du voyage d'étude	Nb de participants	Destination	Durée	Budget	Partenaires

3.4. Partenaires

Préciser l'appui.

Nom du partenaire	Domaine d'appui	Appui technique	Appui matériel	Appui financier

3.5. Equipement disponible

Matériel	Disponible (nombre)	Caractéristiques	Etat et date d'acquisition	Besoins prioritaires (quantité)	Besoins moins prioritaires (quantité)
Local					
Matériel de bureau					
Bureau et chaise					
Armoire ou étagère					
Ordinateur					
Imprimante					
Photocopieur					
Appareil-photo					
Ligne téléphonique					
Connexion Internet					
Outils de cartographie					
GPS					
Autre, préciser					
Moyens de transport					
Véhicule					
Moto					
Autre, préciser					
Autre, préciser					
Autre, préciser					

4. Expériences, leçons ou bonnes pratiques à partager

Il s'agit ici pour la Cofo de faire part de tout ce qu'elle peut trouver intéressant de faire connaître aux autres Commissions foncières, à tous les niveaux.

Les expériences intéressantes pourraient servir pour réaliser des fiches méthodologiques à l'attention des autres Cofodép foncières ou proposer des voyages d'étude.

Connaitre les difficultés des Cofodép peut aider les niveaux supérieurs à proposer des outils, des formations, etc. pour y remédier.

Expériences intéressantes menées par la Cofo ou dans le département

Difficultés rencontrées

Autre